

No Région

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Québec
- 04 Mauricie–Centre-du-Québec
- 05 Estrie
- 06 Montréal–Centre
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Nunavik
- 18 Terres-cries-de-la-Baie-James

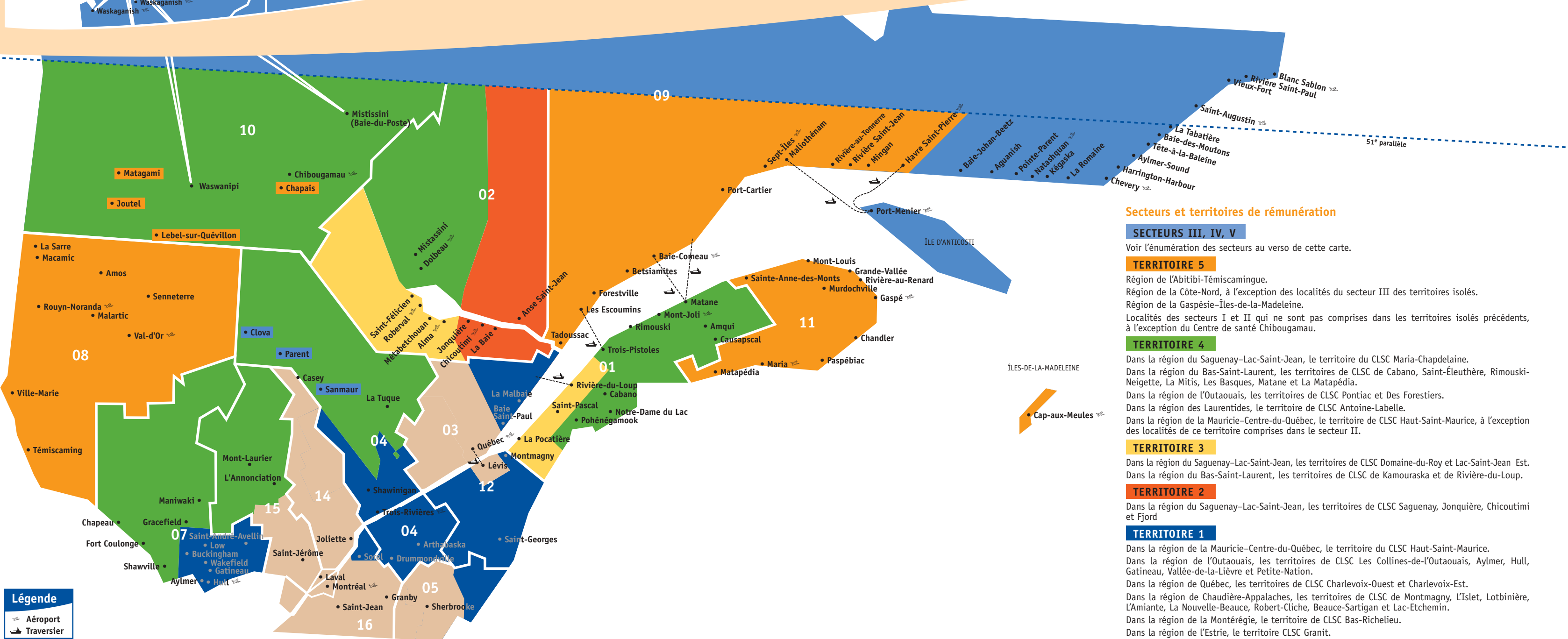
Rémunération différente des médecins spécialistes

Secteurs III, IV, V ¹	145 %
Territoire 5 ²	145 %
Territoire 4 ²	130 %
Territoire 3 ²	125 %
Territoire 2 ³	115 %
Territoire 1 ³	107 %

1. Le médecin spécialiste a droit à 145 % de la rémunération de base en tout temps pour les services fournis que ce soit dans un contexte d'itinérance, de support, de remplacement, en établissement ou en cabinet.
2. Le médecin spécialiste reçoit cette majoration du traitement de base s'il exerce de façon principale dans ce territoire et pratique dans un établissement de façon régulière et continue. S'il ne rencontre pas ces conditions, il reçoit 120 % de la rémunération de base en tout temps pour les services qu'il fournit, que ce soit dans un contexte d'itinérance, de support, de remplacement, en établissement ou en cabinet.
3. Le médecin spécialiste reçoit cette majoration du traitement de base s'il exerce de façon principale dans ce territoire et pratique dans un établissement de façon régulière et continue.

Cette carte de rémunération est présentée à titre illustratif seulement. Il faut se référer à l'annexe XII de l'Entente générale pour les données officielles.

Carte de la rémunération différente des médecins spécialistes Région éloignée ou isolée



Secteurs et territoires de rémunération

SECTEURS III, IV, V

Voir l'énumération des secteurs au verso de cette carte.

TERRITOIRE 5

Région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région de la Côte-Nord, à l'exception des localités du secteur III des territoires isolés.

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Localités des secteurs I et II qui ne sont pas comprises dans les territoires isolés précédents, à l'exception du Centre de santé Chibougamau.

TERRITOIRE 4

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le territoire du CLSC Maria-Chapdelaine.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les territoires de CLSC de Cabano, Saint-Éleuthère, Rimouski-Neigette, La Mitis, Les Basques, Matane et La Matapédia.

Dans la région de l'Outaouais, les territoires de CLSC Pontiac et Des Forestiers.

Dans la région des Laurentides, le territoire de CLSC Antoine-Labelle.

Dans la région de la Mauricie-Centre-du-Québec, le territoire de CLSC Haut-Saint-Maurice, à l'exception des localités de ce territoire comprises dans le secteur II.

TERRITOIRE 3

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les territoires de CLSC Domaine-du-Roy et Lac-Saint-Jean Est. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les territoires de CLSC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup.

TERRITOIRE 2

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les territoires de CLSC Saguenay, Jonquière, Chicoutimi et Fjord.

TERRITOIRE 1

Dans la région de la Mauricie-Centre-du-Québec, le territoire du CLSC Haut-Saint-Maurice.

Dans la région de l'Outaouais, les territoires de CLSC Les Collines-de-l'Outaouais, Aylmer, Hull, Gatineau, Vallée-de-la-Lièvre et Petite-Nation.

Dans la région de Québec, les territoires de CLSC Charlevoix-Ouest et Charlevoix-Est.

Dans la région de Chaudière-Appalaches, les territoires de CLSC de Montmagny, L'Islet, Lotbinière, L'Amiante, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan et Lac-Échemin.

Dans la région de la Montérégie, le territoire de CLSC Bas-Richelieu.

Dans la région de l'Estrie, le territoire CLSC Granit.

Légende

- ✈️ Aéroport
- 🚢 Traversier

TERRITOIRES ISOLÉS

SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III	SECTEUR IV	SECTEUR V
Chibougamau Chapais Matagami Joutel Lebel-sur-Quévillon Témiscaming Ville-Marie	Fermont Territoire de la Côte-Nord, situé à l'est de la Rivière Moisie et s'étendant jusqu'à Havre Saint-Pierre inclusivement Îles-de-la-Madeleine	Nord du 51 ^e degré de latitude incluant : Mistissini, Kuujjuak, Kuujuarapik, Whapmagoostui, Chisasibi, Baie-James, Schefferville, Kawawachikamach et Waswanipi à l'exception de Fermont et des localités spécifiées aux secteurs IV et V Parent Sanmaur Clova Territoire de la Côte-Nord, s'étendant à l'est de Havre Saint-Pierre, jusqu'à la limite du Labrador, y compris l'Île d'Anticosti	Wemindji Eastmain Waskagheganish Nemiscau Inukjuak Puvirnituk Umiujaq	Tasiujak Ivujivik Kangigsualuajjuiuaq Aupaluk Quaqtaq Akulivik Kangigsujuaq Kangirsuk Salluit Tarpangajuk

Région éloignée ou isolée

Carte de la rémunération différente des médecins spécialistes

Régions désignées

Territoires insuffisamment pourvus de professionnels de la santé (arrêté ministériel 96-07)

Des mesures incitatives supplémentaires s'appliquent pour ces territoires ainsi que pour les secteurs isolés. Pour plus d'informations, consultez les dépliants prévus à cet effet, le site www.msss.gouv.qc.ca/enregion ou composez le 1 888 708-0393.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALITÉ	TÉLÉPHONE
RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT (01)		
Régie régionale	Rimouski	(418) 724-5231
CH régional de Rimouski	Rimouski	(418) 723-7851
CLSC-CHSLD Rimouski-Neigette	Rimouski	(418) 724-7204
Centre mitisien de santé et de services communautaires	Mont-Joli	(418) 775-7261
CH-CHSLD de Matane	Matane	(418) 562-3135
CLSC de Matane	Matane	(418) 562-5741
CH d'Amqui	Amqui	(418) 629-2211
CLSC de la Vallée	Causapscal	(418) 756-3451
CH de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	(418) 868-1010
CLSC Rivières et Marées	Rivière-du-Loup	(418) 867-2642
Réseau de santé du Témiscouata	Notre-Dame-du-Lac	(418) 899-6751
	Cabano	(418) 854-2572
	Pohénégamook	(418) 856-6000
Réseau de santé Kamouraska	La Pocatière	(418) 492-3818
	Saint-Pascal	(418) 851-1111
	Trois-Pistoles	(418) 851-1111
Réseau de santé et de services sociaux des Basques	Chicoutimi	(418) 545-4980
RÉGION DU SAGUENY-LAC-SAINT-JEAN (02)	Alma	(418) 669-2000
Régie régionale	Métabetchouan	(418) 349-2861
Centre Le Jeanouis	Dolbeau	(418) 276-1234
Centre Maria-Chapdelaine	Mistissini	(418) 276-1153
	Normandin	(418) 274-3665
Hôtel-Dieu de Roberval	Roberval	(418) 275-0110
CLSC le Norois	Alma	(418) 668-4563
CLSC des Prés-Bleus	Saint-Félicien	(418) 679-5270
RÉGION DE LA MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04)		
Régie régionale	Trois-Rivières	(819) 693-3636
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	La Tuque	(819) 523-4581
RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)		
Régie régionale	Hull	(819) 770-7747
Centre Le Jeanouis	Maniwaki	(819) 449-2300
Centre Maria-Chapdelaine	Fort Coulonge	(819) 683-3000
Hôtel-Dieu de Roberval	Rouyn-Noranda	(819) 764-3264
CLSC le Norois	La Sarre	(819) 333-2311
CLSC des Prés-Bleus	Macamic	(819) 782-4144
RÉGION DE LA MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04)		
Régie régionale	Amos	(819) 732-3341
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	Amos	(819) 732-6521
RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)		
Régie régionale	Malartic	(819) 757-3601
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	Rouyn-Noranda	(819) 764-5131
RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)		
Régie régionale	CLSC Le Partage des Eaux	(819) 862-8144
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	Rouyn-Noranda	(819) 765-3093
RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)		
Régie régionale	Val-d'Or	(819) 622-2773
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	Ville-Marie	(819) 627-3385
RÉGION DE LA MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (04)		
Régie régionale	Témiscaming	(819) 625-2773
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	Val-d'Or	(819) 625-2773
RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)		
Régie régionale	Val-d'Or	(819) 625-2773
Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	Val-d'Or	(819) 625-2773

RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)		
Régie régionale	Baie-Comeau	(418) 589-9845
CH régional Baie-Comeau	Baie-Comeau	(418) 589-3701
CH régional de Sept-Îles	Sept-Îles	(418) 962-9761
CLSC et Centre d'hébergement de Manicouagan	Baie-Comeau	(418) 589-2191
CS des Nord-Côtiers	Les Escoumins	(418) 233-2931
	Forestville	(418) 587-2212
	Grandes-Bergeronnes	(418) 232-6224
CLSC-Centre de santé des Sept Rivières	Sept-Îles	(418) 766-2572
	Port-Cartier	(418) 766-2715
CS de la Minganie	Havre Saint-Pierre	(418) 538-2212
CS de la Basse-Côte-Nord	Blanc-Sablon	(418) 461-2144
CS de l'Hématisse	Fermont	(418) 287-5461
RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC (10)		
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James	Chibougamau	(418) 748-3575
CS de Chibougamau	Chibougamau (siège social)	(418) 748-6766
CS Radisson	Baie-James	(819) 638-8240
CS René-Ricard	Chapais	(418) 745-2591
CS Lebel	Lebel-sur-Quévillon	(819) 755-4881
CS Îsle-Dieu	Matagami	(819) 739-2515
RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)		
Régie régionale	Gaspé	(418) 368-2349
CH de l'Archipel	Cap-aux-Meules	(418) 986-2121
CH de Chandler	Chandler	(418) 689-2261
CH de Gaspé	Gaspé	(418) 368-3301
CH Baie-des-Chaleurs	María	(418) 759-3443
CS de la Haute-Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts	(418) 763-2261
CLSC des Îles	Cap-aux-Meules	(418) 986-2121
CLSC-CHSLD Pabok	Chandler	(418) 689-2572
CLSC Mer et Montagnes	Gaspé	(418) 269-2572
	Grande-Vallée	(418) 393-2001
	Murdochville	(418) 784-2561
	Matapédia	(418) 865-2572
	Paspébiac	(418) 752-2572
	Saint-Jérôme	(450) 436-8622
	Mont-Laurier	(819) 623-1234
	L'Annonciation	(819) 275-2118
	Mont-Laurier	(819) 623-1228
	Kuujuaq	(819) 964-2222
	Puvirnituk	(819) 988-2957
	Kuujuaq	(819) 964-2905
RÉGION NUNAVIK (17)		
Régie régionale	Chisasibi	(819) 855-2844
CS Inuulitsivik	Montréal	(514) 861-2352
CS Tulatavik de l'Ungava	Chisasibi	(819) 855-2844
RÉGION DES TERRES-CRIÉES-DE-LA-BAIE-JAMES (18)		
Conseil régional	Chisasibi	(819) 855-2844
Module de santé publique	Chisasibi	(819) 855-2844
CH de Chisasibi	Chisasibi	(819) 855-2844

LÉGENDE
CH : Centre hospitalier
CLSC : Centre local de Services communautaires
CS : Centre de santé
CHSLD : Centre d'hébergement de soins de longue durée
CHCR : Centre hospitalier et centre de réadaptation